

Règlement intérieur

Les pignons déjantés

Atelier vélo solidaire

Les Pignons Déjantés Atelier vélo solidaire



Les Pignons Déjantés, Atelier vélo solidaire est issu d'un collectif : MJC de Lamballe, Penthièvre Actions, Caritas France et une douzaine de bénévoles dévoués et passionnés. L'Atelier vélo solidaire est un espace pour apprendre à réparer ensemble, en créant du lien entre tous les acteurs du projet. L'Atelier vélo solidaire est un lieu d'échanges et de transmission des savoirs, un lieu de partage d'expériences et de conseils. C'est également un lieu d'écoute et de rencontre. L'atelier a aussi pour vocation d'accueillir et d'intégrer, en accord avec leur structures, des personnes défavorisées ou en situation de handicap. Ouvert à toutes et tous, l'Atelier vélo solidaire promeut l'utilisation par les usagers d'un mode de déplacement doux et écologique. Il permet également de « remettre en selle » les personnes en situation de précarité.

1. ACTIVITÉS

- ✓ Auto-réparation et réparation de vélos, entretien des vélos avec les usagers.
- ✓ Apprentissage du vélo et de la mécanique vélo.
- ✓ Prêts, dons et vente de vélos. La vente de vélos au public se fait par l'intermédiaire de la Ressourcerie de Penthièvre Actions mais l'Atelier vélo solidaire peut également procéder à des ventes directes si la personne n'a pas trouvé de vélo qui lui convienne à la Ressourcerie (Voir §14. Vente de vélos).
- ✓ Animations et stages mettant en valeur les modes de mobilités douces, la sécurité routière.
- ✓ Encouragement à la rencontre et la convivialité.

2. TERRITOIRE D'INTÉRÊT

Territoire de Lamballe Terre et Mer. Sur décision du CA le territoire d'intérêt peut être étendu aux Côtes d'Armor ou à la Région Bretagne pour une animation particulière.

3. LIEU D'EXERCICE

En principe Lamballe Armor, secteur « centre » ou secteur « péri-central ».

4. RECETTES

Adhésions, dons d'argent, dons de matériels et d'outillages, quote-part des ventes directes, quote-part des ventes de la ressourcerie, subventions publiques, privées.
Les dons d'argent et règlements peuvent être faits en espèces ou par chèque.

5. DÉPENSES

Charges de fonctionnement, outillages, pièces détachées, équipements et consommables de tous types liés à l'atelier, aux réparations vélos, aux animations ou à la convivialité.

6. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mercredi après midi de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 09h30 à 12h30.

7. PARTENARIAT

Penthièvre Actions, Caritas et MJC de Lamballe sont membres de droit de l'association des Pignons Déjantés. Ces partenaires nous épaulent dans différents domaines et à des niveaux différents : hébergement, soutien logistique, financier, soutien administratif, soutien éthique. Ce partenariat peut faire l'objet d'un accord écrit.

L'Atelier vélo solidaire fonctionne avec des bénévoles et au rythme des bénévoles. La convivialité, la fraternité et l'esprit d'équipe sont des valeurs auxquelles les bénévoles sont particulièrement attachés.

8. USAGERS :

L'utilisateur ne pourra amener à réparer que 2 vélos maximum à la fois. Une fois les vélos réparés, l'utilisateur disposera de 30 jours pour venir les rechercher.

Quatre types d'utilisateurs fréquentent l'Atelier vélo solidaire :

- ✓ les personnes qui viennent découvrir l'Atelier vélo solidaire et/ou qui ont besoin d'un vélo à emprunter et/ou qui souhaitent acheter un vélo en direct après être passé à la Ressourcerie.
- ✓ les personnes qui donnent des vélos, des pièces ou du matériel. Le donateur de vélo doit savoir que ce vélo ne sera peut-être pas rénové mais parfois désossés pour servir à en rénover d'autres. Dans tous les cas, ce don sera apprécié à sa juste valeur.
- ✓ les personnes qui viennent avec leur vélo à réparer :
 1. le propriétaire du vélo répare seul son vélo en utilisant gratuitement les outils de l'Atelier vélo solidaire. Il prend soin de ces outils, en assure le nettoyage et en fin de séance, les range à leur place. Le bénévole supervise l'opération et reste à l'écoute en cas de problème. Il est interdit à l'utilisateur d'amener ses propres outils.
 2. le propriétaire demande l'assistance d'un bénévole car il ne sait pas comment réaliser la réparation. Le bénévole est là pour le conseiller, lui transmettre son savoir-faire. Ils effectuent la réparation ensemble.
- ✓ Les demandeurs d'asile de l'HUDA qui viennent avec leur vélo à réparer. Demandeur d'asile et bénévole effectuent la réparation ensemble.

9. ADHÉSIONS

- ✓ Les utilisateurs doivent prendre une adhésion à l'association « Les pignons déjantés ». Celle-ci s'élève à 12 € et est valable une année. Le don d'un vélo en bon état peut donner droit à une adhésion gratuite. Les personnes sans ressources ou les personnes réfugiées ne travaillant pas peuvent demander à être adhérent à titre gratuit.
- ✓ Les utilisateurs peuvent prendre une adhésion « famille ». Celle-ci s'élève à 15 € minimum et est valable une année.
- ✓ Les bénévoles sont adhérents par nature et l'atelier vélo leur offre une adhésion de 5 €.
- ✓ Les personnes morales partenaires doivent s'acquitter d'une adhésion de 20 €.

- ✓ Les personnes morales non partenaires doivent prendre une adhésion de 30 €.

10. ARRIVÉE DES VÉLOS A L'ATELIER

Lorsqu'un vélo arrive, il reçoit une fiche d'entretien sur laquelle est inscrite la situation du vélo :

- ✓ Don → Dans ce cas, le nom du donateur est noté sur la fiche. Le nom du bénévole ayant effectué la réparation est noté également ainsi que les points de contrôle réalisés. Ce bénévole devra tester le vélo. Un autre bénévole testera le vélo avant de le proposer à la vente (directe ou ressourcerie) et notera le test sur la fiche par la mention « validé ». Ces données ainsi que le coût des pièces neuves seront notées sur le cahier réparation avec une brève description du vélo. Enfin, une carte de visite « Les Pignons déjantés » est accrochée au cadre par le bénévole.
- ✓ Vélo appartenant à un usager → Dans ce cas, le nom de l'usager est noté sur la fiche ainsi que son numéro de téléphone et la date. Le nom du bénévole ayant effectué la réparation avec l'usager est noté également ainsi que les points de contrôle réalisés. Ce bénévole devra tester le vélo avant de le rendre à son propriétaire et noter le test sur la fiche par la mention « validé ». Ces données ainsi que le coût des pièces neuves seront notées sur le cahier réparation avec une brève description du vélo.

11. FRAIS DE RÉPARATION SUR UN VÉLO APPARTENANT A UN USAGER

Réparer un vélo implique parfois de remplacer une pièce : pneu, chambre à air, patins de frein, éclairage, etc. Dans la mesure du possible, nous utilisons des pièces récupérées sur les vélos donnés. Dans ce cas les pièces utilisées ne sont pas facturées. Si des pièces neuves sont nécessaires, dans ce cas, deux situations :

- ✓ Si l'Atelier vélo solidaire possède la pièce, l'usager doit en rembourser le montant suivant le tarif affiché ou selon facture de fourniture.
- ✓ Si l'Atelier vélo solidaire ne possède pas la pièce, les bénévoles conseillent à l'usager d'aller se fournir en magasin et lui proposent d'effectuer la réparation.

12. DONS DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU

Le travail effectué par les bénévoles est gratuit. Mais comme vu plus haut, l'Atelier vélo solidaire génère des dépenses. L'usager peut donc, s'il est satisfait de l'aide apportée et qu'il a passé un bon moment, participer financièrement en versant un don libre à l'Atelier vélo solidaire. Une boîte à don est disponible à cet effet.

13. PRÊT OU DON DE VÉLO

Une fois rénovés, les vélos peuvent être prêtés ou donnés à des personnes en situation de précarité, par exemple des personnes en recherche d'emploi, personnes réfugiées. Mais aussi à toute personne à faibles revenus souhaitant améliorer ses conditions de déplacement. On identifie la personne profitant du prêt ou du don et on note les circonstances et la durée du prêt.

14. VENTE DE VÉLOS

Une fois rénovés, les vélos :

- ✓ Sont vendus par l'intermédiaire de la ressourcerie (Penthièvre actions). Dans ce cas, la ressourcerie nous envoie un état récapitulatif des ventes de vélos 2 fois par an (juin et décembre). 50 % du montant des ventes sera reversé aux pignons déjantés. Pour ce faire, l'Atelier vélo devra envoyer à Penthièvre actions une facture correspondant à ce montant.

- ✓ Concernant les pièces détachées neuves utilisées pour la réparation des vélos vendus, l'Atelier vélo devra envoyer une facture 2 fois par an (juin et décembre) regroupant l'ensemble des pièces achetées.
- ✓ sont vendus directement par l'Atelier vélo solidaire. Dans ce cas, l'Atelier vélo envoie à Penthièvre actions un état récapitulatif des ventes de vélos 2 fois par an (juin et décembre). 50 % du montant des ventes sera reversé à Penthièvre actions. Pour ce faire, Penthièvre actions devra envoyer une facture à l'Atelier vélo correspondant à ce montant.

Une fois par an, l'Atelier vélo solidaire peut participer à des braderies ou à des animations et vendre des vélos. Les ventes directes sont occasionnelles et peu fréquentes. Elles peuvent se faire pour des raisons familiales, amicales et à des conditions financières particulières pour les personnes à faible revenus.

15. AIDE PONCTUELLE

Bien sûr, des usagers motivés, des sympathisants peuvent devenir bénévoles mais ceux qui ne le souhaitent pas peuvent donner un coup de main ponctuel : bricolage, nettoyage des vélos, de la salle, transmission de savoir-faire, etc.

16. TRI DES DÉCHETS

Dans le cadre de ses activités, l'Atelier vélo solidaire effectue le tri de ses déchets : métal, plastique, caoutchouc, chiffons souillés, etc...

17. COURS DE TECHNIQUE VÉLO

L'Atelier vélo solidaire peut organiser des sessions d'apprentissage des techniques de réparation de vélos.

18. SORTIES ET BALADES A VÉLO

L'Atelier vélo solidaire peut proposer à ses usagers, sympathisants et bénévoles des sorties et balades à vélo. L'information se fera par mail et/ou par voie de presse.

19. PRÉCAUTIONS

Il est recommandé à l'utilisateur de prendre soin de son vélo et particulièrement des pneus (gonflage, usure, pneus adaptés aux types de voies utilisées etc.). Le port du casque et du gilet est conseillé. L'éclairage du vélo fait partie de la sécurité normale du cycliste. Celui-ci doit prendre les dispositions nécessaires pour équiper son vélo du matériel adéquat.

20. GARANTIES

Les bénévoles de l'Atelier vélo solidaire ne sont pas des professionnels. Ils font de leur mieux pour réparer les vélos avec les propriétaires. En conséquence, l'Atelier vélo solidaire ne peut garantir les réparations effectuées dans ses locaux et décline toute responsabilité en cas de problème. Tous les vélos sont testés avant d'être rendus à l'utilisateur ou vendus. Les bénévoles de l'atelier font leur maximum pour satisfaire l'utilisateur. Mais s'il apparaît une insatisfaction, une solution amiable est recherchée.

21. ASSURANCE

L'Atelier vélo solidaire et ses activités sont couverts par une assurance. Mais la responsabilité civile de chacun, bénévoles et usagers, est obligatoire.

Le 1^{er} janvier 2024